

Droit d'alerte sur la situation des agents des Services de publicité foncière de Haute-Garonne

Toulouse, le 20 juin 2023

Monsieur le directeur régional,

Les représentants élus et mandatés Solidaires, CGT, FO et CFDT/CFTC à la formation spécialisée du CSA de Haute-Garonne déposent ce jour un droit d'alerte sur la situation des SPF de Haute-Garonne (Toulouse, Muret et antenne de Saint-Gaudens), constatant l'existence de plusieurs causes de danger grave et imminent pour la santé ou la sécurité des agents de ces services dans l'exercice de leurs fonctions.

Conformément aux articles L4131-1 à L4131-4 (principes des droits d'alerte et de retrait) et aux articles L4132-1 à L4132-5 (conditions d'exercice des droits d'alerte et de retrait) du code du travail transposés aux articles 5-5 à 5-9 du décret 82-453 du 28 mai 1982 modifié 2020, relatifs à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique et conformément à l'article 67 du décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020, les représentants Solidaires, CGT, FO et CFDT/CFTC à la formation spécialisée du CSA de la DRFiP 31 ont constaté qu'il existe une cause de danger grave et imminent liée à l'existence de risques psychosociaux (RPS) chez les personnels des SPF, qui subissent depuis plusieurs années une dégradation de leurs conditions de travail au quotidien, liée à différentes réorganisations en lien avec les « réformes » impulsées par la DGFiP. Les représentants des personnels ont évoqués dans de nombreuses réunions (CTL, CHSCT puis CSA et FS du CSA) le nombre de congés de maladies et les pourcentages de taux de grève dans le service depuis plusieurs années, qui dénotent un malaise certains au sein de ces unités de travail.

Les RPS sont définis par la DGAFP, qui reprend le rapport GOLLAC de 2011 sur le suivi des RPS au travail (Ce qui fait qu'un risque pour la santé au travail est psychosocial, ce n'est pas sa manifestation, mais son origine) comme les risques pour la santé mentale, physique et sociale, engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental.

Le terme « RPS » désigne un ensemble de phénomènes affectant principalement la santé mentale, mais aussi physique des travailleurs. L'exposition à ces risques peut entraîner stress au travail (déséquilibre perçu par un individu entre ses contraintes et ses moyens d'y faire face), mais aussi sentiment de mal-être ou de souffrance au travail, accentué par les violences externes (incivilités, menaces, agressions physiques ou verbales et les violences internes (conflits exacerbés, harcèlement sexuel ou moral), épuisement professionnel, épuisement émotionnel, dépersonnalisation ou cynisme, sentiment de non-accomplissement, pouvant conduire jusqu'au suicide.

La jurisprudence sur la responsabilité de l'employeur confirme l'obligation de résultat et non plus la seule obligation de moyens : dès lors que le résultat n'est pas atteint, sa responsabilité est engagée.

Ce lundi 19 juin, les agent·e·s du SPF de Toulouse se sont rassemblé·e·s à la fin du CSA convoqué ce jour. Les personnels comptaient vous remettre la lettre ouverte ci-dessous, et pensaient légitimement obtenir en votre présence des premières réponses de la direction sur la manière dont elle a, dans le dos des agent·e·s, préparé ce qui s'apparente clairement à un véritable plan « social » pour casser définitivement les SPF dans notre département.

Votre absence a été vécue comme un nouveau signe de mépris, tout comme l'évocation de vos absences prochaines à toutes les propositions de rendez-vous que nous évoquions.

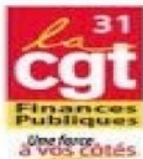
La lettre ouverte déposée et signée par l'ensemble du SPF de Toulouse mais aussi les personnels de Muret et St Gaudens, décrit dans le détail l'ensemble des sujets générateur de risques psycho-sociaux pour lesquels nous vous alertons aujourd'hui.

Dans le cadre de cette procédure d'alerte, nous attendons une réponse circonstanciée sur les sujets évoqués ci-dessous et surtout une présentation des réponses détaillées de l'administration tant aux personnels concernés qu'aux représentants des personnels, sous la forme qui vous paraîtra la plus efficace.

Dans le cas où l'administration ne parviendrait pas à lever le danger grave et imminent soulevé par les représentant·e·s des personnels, nous attendons dès lors une réunion urgente de la Formation spécialisée du CSA pour évoquer ce droit d'alerte.

Les élus et mandatés Solidaires, CGT, FO et CFDT/CFTC à la formation spécialisée de Haute-Garonne

Les agentes et agents des Services de Publicité Foncière de Haute-Garonne
soutenus par



Sections
de
Haute-Garonne



au DRFiP de Haute-Garonne
au Directeur du Pôle Réseau
au responsable de la Division des Missions Foncières
aux chefs de service des SPF

Objet : situation des SPF de Haute-Garonne

Toulouse, le 19 juin 2023

Monsieur le Directeur,

Les agentes et agents des SPF de Haute-Garonne, accompagnés de leurs organisations syndicales représentatives, tiennent à vous interpeller après l'annonce désastreuse d'il y a 3 semaines concernant non seulement leur travail, mais aussi **sur l'impact de ce dernier** sur leur situation personnelle des années à venir.

Nous avons donc appris, totalement par hasard par un document de la DG, l'ampleur des restructurations en termes d'emplois et de missions suite à la participation des cadres de la DRFiP 31 depuis 2021 au groupe de travail, dont le sujet est le démantèlement des Services de Publicité Foncière des métropoles. Et depuis ce temps, voire même déjà depuis la fusion, malgré nos interrogations ou celles des organisations syndicales, en particulier au vu de la création des SAPF et de l'arrivée d'ANF et de leurs conséquences, rien ne nous a été dit !!!

Cette marque de mépris nous procure un écœurement d'autant plus grand que, malgré notre désaccord de fond sur l'évolution de la Publicité Foncière et notamment la fusion imposée les années précédentes, nous avons tout fait pour répondre aux exigences de l'administration. Nous y avons mis tout notre savoir-faire et toute notre conscience professionnelle et vous en profitez lâchement pour préparer, en nous laissant dans l'ignorance et au mieux de vos intérêts, la destruction de nos missions et de nos services ainsi que celle du principe du service auprès du public.

Et vous comptiez manifestement ne rien dire jusqu'au tout dernier moment, comme en témoigne l'évolution des suppressions d'emplois, essentiellement axées sur la dernière année de ce plan machiavélique. Comme en témoigne ce passage du diaporama qui dit qu'il faut :

« ... – *maintenir l'intérêt des missions dans les SPF des métropoles d'export et les SAPF – permettre le télétravail dans les deux structures* ».

Il est clair que vous voulez continuer à profiter au maximum de notre expérience et de notre engagement jusqu'à la dernière limite pour transmettre un délai de publication des actes le plus court possible au détriment de la qualité du fichier immobilier au contenu déjà largement dégradé !!!

Cette attitude de la hiérarchie nationale et locale est tout simplement indigne, ignoble et irresponsable.

Ainsi donc du SPF de Toulouse ne restera en 2027 qu'un ersatz de service au nom d'une métropolisation idéologique et incohérente dès lors qu'elle n'apporte aucune plus-value sur la notion de service public aux résidences « importatrices » et qu'une grande partie d'entre elles offre si peu d'attractivité que l'administration y est obligée d'y affecter nombre de stagiaires et bien souvent d'y recruter nombre de contractuels. Tout cela pour qu'au final toute la qualité du travail que nous devons au service de la population soit grandement dégradée.

Nous revendiquons en premier lieu :

- l'arrêt total de ce plan de liquidation de la sphère foncière, véritable plan social qui ne dit pas son nom ;
- l'affectation à la mission du nombre d'emplois pérennes nécessaires, surtout de catégories B et C, à l'exercice serein et qualitatif de la mission de publicité foncière ;
- l'arrêt immédiat de la pression individuelle quotidienne mise sur chaque agent pour la réalisation d'un objectif chiffré, génératrice d'impacts constatés sur leur santé.

Nous vous demandons ensuite de répondre sur plusieurs points fondamentaux pour nous.

En matière de mission, structure et organisation du travail :

- d'abord de nous confirmer que la DRFiP de Haute-Garonne ne s'est portée candidate à aucune des expérimentations évoquées dans le compte-rendu du groupe de travail.
 - ensuite du point de vue de la mission et des structures dans quelles conditions va évoluer la publicité foncière au SPF de Toulouse dès l'année à venir ?
 - quelles conséquences ce plan et vos orientations pourront avoir sur le SPF de Muret et son antenne de Saint-Gaudens ?
 - quelles conséquences sur la nature, la charge et l'organisation du travail en fonction
- 1° de l'évolution des méthodes de travail et tout particulièrement de l'allègement constant des motifs de rejets de publication, source de dégradation avérée du contenu du fichier immobilier
- 2° de l'évolution non seulement des suppressions de postes mais aussi des départs naturels ?
- au final quelle est votre projection sur l'organisation et le fonctionnement de la Publicité Foncière en Haute-Garonne en termes de missions et de structures et selon quel calendrier ?

En matière de gestion des personnels

Parce que nous ne voulons pas être considéré-e-s comme des « ressources » mais comme des personnes, nous tenons d'abord à vous dire combien cette annonce est pour nous une catastrophe humaine, personnelle et professionnelle. Et ce ne sont pas votre passage ou ceux du PPR dans nos bureaux qui pourra suffire à nous rassurer ou nous redonner le moral et l'envie. Autant vous dire d'ailleurs que nous avons peu goûté votre humour si mal placé en nous disant « *c'est vrai que si vous vouliez aller à Saint-Gaudens ça nous arrangerait* »... Et autant vous dire que nous n'avons pas plus goûté aux « *possibilités de rupture conventionnelle qui s'offriraient à nous...* ».

Et donc nous avons plusieurs exigences de questionnement

- nous ont été évoqués les parties de missions qui seraient transférées et celles qui resteraient, quelles seront les conséquences de cet arbitrage pour chacune et chacun d'entre nous année après année ?
- et donc, sur la base de l'effectif actuellement présent au SPF, nous voulons une projection, en cohérence avec le calendrier du plan, sur les agents qui seraient successivement concernés par les suppressions de postes 2024, 2025, 2026 et 2027 en fonction des règles de mutation.

